



2023/15/12/30

COMMUNE  
DE  
GOURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023**

<p><b>Date de convocation :</b> 05/12/2023</p> <p><b>Convocation affichée le :</b> 08/12/2023</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b> En exercice : 27 Présents : 22 Procuration (s) : 5</p> <p>Reçu en Préfecture de VANNES le 29/12/2023..... Certifié exécutoire le 02/01/2024 Publié ou notifié le 02/01/2024 A GOURIN, le 02/01/2024..</p> <p>Le Maire, Hervé LE FLOC'H</p>  	<p><b>L'an deux mille vingt-trois</b> à vingt heures et trente minutes, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.</p> <p><b>Etaient présents :</b> LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Absents :</b> BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, PHILIPPE Jean-Luc.</p> <p><b>Procuration(s) :</b> BOCQUILLON Maud à LE ROUX Véronique, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.</p> <p><b>Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.</b></p>
--	---

**30- ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AV N° 587 ET AV 589, ROUTE DE LANDZENT**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'acquisition de deux parcelles cadastrées section AV n° 587 et n° 589, route de Landzent, au prix de 5000 € (surface totale 914 m2) étant entendu que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

VU le plan des deux parcelles cadastrées section AV n° 587 et n° 589, route de Landzent,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**DÉCIDE** d'acquérir les deux parcelles cadastrées section AV n° 587 et n° 589, route de Landzent, au prix de 5000 € (surface totale 914 m2) étant entendu que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune,

**AUTORISE** le maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer l'acte à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 15 décembre 2023

Le Maire,  
  
Hervé LE FLOCH.



Le secrétaire de séance,  
  
Christophe BOURLÈS.